

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Fournisseurs de services du Service d'emploi d'été (SEÉ)

Expéditeur : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

DATE : Le 2 décembre 2011

OBJET : Rapport sur l'état et les ajustements du SEÉ

OBJECTIF

La présente note de service vise à communiquer aux fournisseurs de services du SEÉ le modèle du rapport sur l'état et les ajustements, ainsi que des renseignements au sujet du processus de présentation du rapport sur l'état et les ajustements et des dates d'échéance.

CONTEXTE

Le rapport sur l'état et les ajustements offre une méthode uniforme en matière de rapports et de commentaires concernant les engagements de rendement et les dépenses budgétaires de 2011-2012 à l'intention de tous les points de service du SEÉ. Pour le remplir, vous devez examiner votre budget et vos engagements de rendement, c.-à-d. les incitatifs de placement pour les employeurs et soutien, les placements et les services de chacun des points de service subventionnés. Ces engagements sont indiqués à l'annexe B de votre entente du SEÉ. Grâce au rapport sur l'état et les ajustements, votre organisme aura l'occasion de décrire tout ajustement aux pratiques opérationnelles qui aura été apporté afin d'atteindre l'objectif en matière de services d'ici la fin de l'exercice. Vous aurez également l'occasion de commenter la réalisation des dépenses relatives au nombre total de placements et de services et aux incitatifs de placement pour les employeurs et soutien d'ici la fin des activités de placements.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Veillez envoyer votre rapport ou vos rapports à votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation du MFCU, par courrier électronique, d'ici le 31 décembre 2011.

ÉTAPES SUIVANTES

Le modèle du rapport sur l'état et les ajustements sera publié sur le site Espace partenaires Emploi Ontario d'ici le 30 novembre 2011.

Le ministère répondra à votre rapport sur l'état et les ajustements d'ici le 31 janvier 2012.

Si votre organisme a des questions concernant ce rapport, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.